

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Manon Gauthier](#)

<https://www.cadre21.org/membres/aa68d869c7fd19207172bf0b>

Date d'obtention : 2023-11-12 04:30:38

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Étapes permettant de contrer rapidement et efficacement toute forme d'intimidation ou de violence liée au phénomène de sextage. Les étapes peuvent se résumer à :

1. Documenter la situation : Parler à l'auteur du signalement et à la jeune victime; évaluer l'incident; vérifier l'information (1 grille d'évaluation par personne impliquée);
2. Analyser le type d'implication (A pris, est en possession, A vu, A diffusé, Visible sur les photos/vidéos);
3. Parler ou non au jeune instigateur (en fonction des faits obtenus, comprendre l'intention de son geste ou confisquer son appareil électronique et appeler la police);
4. Fournir les règles et lignes directrices selon si c'est un cas d'acte impulsif (rencontre de sensibilisation Sexto avec le policier) ou d'un acte malveillant (tribunal de la jeunesse, enquête criminelle décision du DPCP).

Les étapes permettent d'assurer de bonnes pratiques (partenariat, bienveillance, ouverture, implication du jeune tout au long de la résolution du dossier), en respectant la confidentialité et en assurant que ce soit fait d'une façon légale et efficace.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

- L'importance de suivre les étapes de la démarche même si la situation se complexifie;
- Parler à l'auteur du signalement et non de passer directement à la jeune victime;
- L'importance de rassurer les élèves et leur expliquer que nous n'avons pas besoin de consulter les photos/ vidéos pour pouvoir les soutenir.
- Évaluer l'incident avec l'ensemble des personnes impliquées permet d'avoir une meilleure analyse de la situation et nous permet d'avoir un impact plus rapide sur la limitation de la propagation des images.
- Lorsque les informations reçues nous laisse croire à un contexte malveillant, il faut contacter immédiatement le service de police qui prendra la relève auprès de l'instigateur.
- Les consignes à suivre lors d'un acte impulsif (ex.: Rencontrer en 1:1, documenter la grille d'évaluation de l'incident permet d'obtenir le type d'implication (a pris, est en possession, a vu, a diffusé, est visible sur les photos), faire le suivi en lien avec le plan de lutte contre l'intimidation ou la violence, le droit de confisquer les appareils électroniques en cause (éteint et placé dans le sac scellé en présence de l'élève et appeler la police en cas de refus); communiquer le plus tôt possible avec le policier éducateur (rencontre de sensibilisation).
- Alors que dans un cas d'un acte malveillant: appeler le service de police afin qu'il prenne en charge la suite de la procédure. Partenariat afin de déterminer quand et comment informer les parents, signalement à la DPJ.
- L'importance de tenir compte de l'âge des personnes impliquées (14 ans - 19 ans), les circonstances entourant les gestes posés (relation amoureuse, consentement), la nature des images (seins nus, ...), la nature des gestes (distribution ou non, menace), les intentions des personnes impliquées (geste irréfléchi, ...), le nombre de personnes impliquées, publication ou non, les conséquences pour les personnes impliquées et le niveau de collaboration des personnes impliquées (ex.: non collaboration amène l'intervention du policier plus rapidement). Le portrait de la situation permet de déterminer l'intervention à privilégier.
- Un parent qui nous demande notre soutien suite à la prise de connaissance de Sexto, le diriger vers la police.
- Les intervenants scolaires ne sont pas mandataires du service de police.
- Préserver l'identité de chacun des jeunes impliqués en ne divulguant aucune information et en référant le journaliste à la direction ou au communication du centre de service scolaire.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'ensemble du processus me semble délicat.

Les étapes sont toutes importantes et peuvent toute être plus délicate à un moment:

1. Parler à l'auteur du signalement et à la jeune victime: rassurer la victime dépendra de la situation par ex.: propagation ou non des images, des facteurs de risques et de protection de l'élève;
2. Évaluer l'incident dépendra du nombre de personnes impliqués, sont-ils dans la même école ou non, ...;
3. Vérifier l'information dépendra s'il y a ajout de personnes impliqués, version similaire ou non, le nombre de rencontres en 1:1 avec un devoir d'agir rapidement, faire valoir l'importance de ne pas ébruiter la situation afin de protéger la jeune victime et les autres personnes impliquées;
4. Parler ou non au jeune instigateur selon son intention impulsive ou malveillante (déterminer par les étapes préliminaires bien documentées);

Au cours des étapes à suivre dans un cas d'un acte impulsif/ malveillant, les actions suivantes peuvent être délicates:

- Confisquer les appareils électroniques en cause peut varier en fonction du niveau de collaboration des ados.
- Le partenariat peut dépendre des urgences à l'horaire (situation urgente en cas de contexte de malveillance).
- La collaboration/ disponibilité des familles aura un impact sur la compréhension de l'explication: de la situation, du protocole d'intervention, des démarches à venir selon la situation (plus stressant lors de acte malveillant). Éviter que les parents consultent les photos/vidéos peut aussi être un enjeu.
- D'autres préoccupations pourraient arriver en cours d'étape et justifier un autre type d'intervention.

Selon la situation, chacune des étapes pourrait être délicate. Le fait d'avoir suivi cette formation nous permet de nous appuyer sur une méthode.